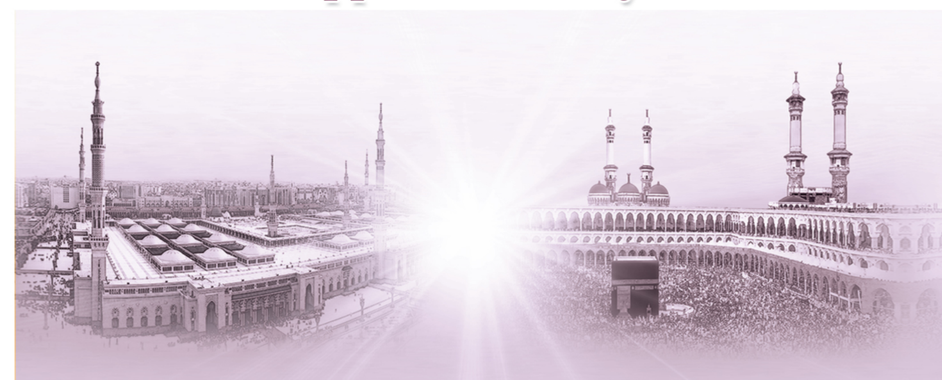


Explication des Fondements de la Foi Islamique
Un Appercu de Croyance



Son Eminence le Cheikh

Muhammad ibn Saleh Al Outhaimine

Cette publication a été supervisée par la direction des publications et des éditions au Ministére des affaires Islamiques, des Waqfs, de la Prédication et de l'Orientation Royaume d'Arabie Saoudite

وكالة المطبوعات والبحث العلمي

uspr@moia.gov.sa

L'explication des Fondements de la Foi Islamique

Par

Cheikh Mohammad Ibn Al-Otheymîne

Traduit par

Les Éditions Assia



Éditeur

Le sous-secrétariat pour les publications et la recherche

Ministère des Affaires Islamiques,

de la Da'wa et de l'orientation

Royaume d'Arabie Saoudite

King Fahd National Library CataloginG-in-Publication Data
Al-Othaimine, Mohammed Ibn Salih
L'explication des fondements de la foi islamique, un aperçu sur la croyance/Mohammed Ibn Salih Mohammed Al-Othaimine, 1347-1421 H - Riyadh, 2005
94 p. ,12x17 cm
ISBN: 9960-29-514-1
1-Islamic Creed 2- Faith (Islam)
I-Title
240 dc 1426/5393

Legal Deposit No.1426/5393
ISBN: 9960-29-514-1

الطبعة الحادية عشر
١٤٣٩ هـ
8éme edition 2018



Au nom d'Allah, L'infiniment Miséricordieux, Le très Miséricordieux

Louange à Allah ; nous Le louons, implorons Son secours, demandons Son pardon, nous nous repentons à Lui et cherchons Sa protection contre le mal de nos âmes et contre les méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare n'a personne pour le guider. J'atteste qu'il n'y a point de divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah, qui est Unique et sans associé ; et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur lui, sur sa famille, ses Compagnons et tous ceux qui les ont suivis sur le droit chemin.

De toutes les sciences, le *Tawhid* (l'unicité d'Allah) est la plus noble et la plus éminente ; c'est la science qui mérite le plus d'être étudiée, parce qu'elle nous permet de connaître Allah ﷻ, Ses Noms et Attributs et Ses

droits sur Ses serviteurs. Elle est aussi la clé de la voie qui mène vers Allah ﷻ et le fondement de Ses législations.

C'est pour cette raison que tous les Messagers ont appelé leurs peuples à proclamer l'unicité d'Allah. Allah ﷻ dit en effet : ﴾***Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc"***﴿[1].

Allah Lui-même a témoigné de Son unicité, ainsi que Ses Anges et les gens de science, conformément au verset : ﴾***Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage!***﴿[2]

Etant donné la place centrale qu'occupe au sein de la religion l'unicité d'Allah, il est du devoir de chaque musulman de lui accorder l'importance qu'elle mérite, notamment en l'étudiant et en l'enseignant, en méditant sa signification et en l'adoptant comme croyance, afin de bâtir sa religion sur une base saine, et d'acquérir une sérénité et une soumission qui le feront parvenir à la félicité.

1 Al Anbiyâ, 25.

2 Al Imran, 18.

La religion islamique

La religion islamique est la religion qu'Allah a révélée au Prophète Muħammad ﷺ. Tel un sceau, elle marque la fin des révélations divines. C'est une religion qu'Allah a parachevée pour Ses serviteurs : par elle, Il a accompli sur eux Son bienfait et Il l'a agréée comme religion pour eux. Aussi, Allah n'accepte de personne une religion autre que l'Islam. Allah ﷻ dit : ﴾***Muħammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le Messager d'Allah et le dernier des Prophètes***﴿ [3].

﴾***Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous***﴿ [4].

﴾***Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam***﴿[5].

---

3 Al Ahzab, 40.

4 Al Maïda, 3.

5 Al Imrane, 19.

﴿***Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants***﴾[6].

Allah ﷻ a enjoint à l'humanité tout entière d'adopter l'Islam comme religion. Il dit s'adressant à Son Messager ﷺ : ﴿***Dis : "Ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son Messager, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés"***﴾ [7].

Dans le *Sahih Mouslim* d'après Abû Houreira ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Par Celui qui tient l'âme de Muḥammad dans Sa main ! Aucune personne de cette communauté, qu'elle soit juive ou chrétienne, n'entend parler de moi, puis ne meurt sans avoir cru au message avec lequel j'ai été envoyé, sans être parmi les gens de l'Enfer*».

Que signifie le fait de croire au Messager ﷺ ?

Cela consiste non seulement à reconnaître le message qu'il a apporté, mais aussi à s'y conformer, à s'y soumettre. C'est pour cette raison qu'Abû Tâlib n'a pas cru à

6 Al Imrane, 85.

7 Al A'raf, 158.

la mission du Messager d'Allah ﷺ, bien qu'il ait approuvé le message qu'il avait apporté et attesté que c'était la meilleure religion qui fût.

La religion islamique réunit tous les avantages présents dans les religions précédentes, et se distingue d'elles par le fait qu'elle convient à toutes les époques, tous les lieux et toutes les communautés. Allah ﷻ dit : ﴿***Et sur toi (Muhammad) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui***﴾ [8].

Lorsque l'on dit qu'elle convient à toutes les époques, tous les lieux et toutes les communautés, l'on entend par là que sa pratique n'entre en contradiction avec les intérêts d'aucune communauté, quels que soient l'époque et le lieu. Elle répond, au contraire, pleinement à leurs besoins et attentes. Cela ne veut pas dire, comme le voudraient certaines personnes, qu'elle varie et fluctue selon les époques, les lieux et les sociétés.

La religion islamique est la religion de vérité et Allah a garanti à celui qui s'y attache réellement de le secourir et de le placer au-dessus des autres. Allah ﷻ déclare dans un verset : ﴿***C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la***

8 Al Maïda, 48.

guidée et la Religion de Vérité, pour la placer au-dessus de toute autre religion, en dépit de l'aversion des associateurs﴾ [9].

﴿***Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés, qu'Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'il a agréée pour eux, et qu'Il changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien ; et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là, les pervers***﴾[10].

La religion islamique est à la fois une croyance et une législation, et manifeste une totale perfection dans l'un et l'autre de ses deux aspects :
- Elle ordonne l'unicité d'Allah ﷻ
et
- interdit l'association (polythéisme).

- Elle ordonne la sincérité et interdit le mensonge.
- Elle ordonne l'équité[11] et interdit l'injustice.

---

9 As-Saf, 9.

10 An-Nour, 55.

11 L'équité, c'est l'égalité entre les choses identiques et la différenciation entre les choses différentes. L'équité n'est pas l'égalité absolue, comme le disent certaines personnes lorsqu'elles disent : La religion

- Elle ordonne la loyauté et interdit la perfidie.
- Elle ordonne la fidélité et interdit la trahison.
- Elle ordonne la bonté envers les parents et interdit d'être ingrat envers eux.
- Elle ordonne d'entretenir les liens de parenté et interdit de les rompre.
- Elle ordonne le bon voisinage et interdit de causer du tort au voisin.

En un mot, l'Islam ordonne toutes les bonnes mœurs et interdit toutes les mœurs viles. Allah سبحانه وتعالى dit : ﴾***Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez***﴿ [12].



islamique est une religion de l'égalité, de manière absolue. En effet, l'égalité entre les choses différentes est une iniquité que l'Islam ne prône pas, mais réprouve, bien au contraire.

12 An-Nahl, 90.

Les piliers de l'Islam

Les piliers de l'Islam sont les bases sur lesquelles il se fonde. L'Islam compte cinq piliers évoqués dans ce hadith du Prophète ﷺ rapporté d'après Ibn Oumar رضي الله عنه : *« L'Islam est fondé sur cinq (piliers) : l'unicité d'Allah –et dans une autre version : l'attestation qu'il n'y a d'autre divinité (digne d'adoration) qu'Allah et que Muḥammad est Son serviteur et Envoyé ; l'accomplissement de la prière, le paiement de la zakat ; le jeûne du ramadan et le pèlerinage »*. Lorsqu'il cita cette parole, un homme lui dit : *« C'est plutôt : le pèlerinage et le jeûne du ramadan »*. Il répondit : *« Non, c'est le jeûne du ramadan et le pèlerinage ; c'est ainsi que je l'ai entendu de la bouche du Messager d'Allah ﷺ »*[13].

Voyons la signification de ces différents points :

1- L'attestation qu'il n'y a d'autre divi-

13 Rapporté par Al Boukhari et Mouslim et les termes du hadith sont ceux de Mouslim.

nité (digne d'adoration) qu'Allah et que Muḥammad est Son serviteur et Envoyé

Il s'agit de croire fermement, de façon convaincue, à ce témoignage exprimé par la langue, de certifier la véracité de la chose témoignée.

On a fait de ce témoignage un seul pilier quoiqu'on y témoigne de deux choses : sans doute parce que ces deux témoignages sont la base de la validité des œuvres et de leur acceptation. En effet, une œuvre n'est valide et n'est agréée que si elle est vouée sincèrement et exclusivement à Allah ﷾, et conforme à la pratique de Son Messager ﷺ. Par la sincérité, on exprime concrètement le témoignage qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et par la conformité à la pratique du Messager ﷺ, on atteste en acte que Muḥammad est Son serviteur et Messager.

Le principal effet de cette attestation est qu'elle affranchit le cœur et l'esprit de toute servitude envers les simples créatures et dissuade l'individu de suivre ceux qui ne sont pas des Messagers.

2- L'accomplissement de la prière

Elle consiste à adorer Allah en exécutant la prière rituelle de manière juste et parfaite, aux heures prescrites et conformément à sa description authentique.

Elle a pour effet, entre autres, de favoriser l'épanouissement du cœur, de lui apporter la consolation et de l'éloigner de la turpitude et du blâmable.

3- Le paiement de la *zakat*

Il s'agit de s'acquitter de la quotité due sur les biens soumis à la *zakat*. Elle a pour effet de purifier l'âme des mauvaises mœurs (l'avarice) et de subvenir aux besoins de l'Islam et des musulmans.

4- Quant au jeûne du ramadan

C'est un acte d'adoration envers Allah ﷻ qui consiste à s'abstenir de tout ce qui rompt le jeûne pendant la journée au cours du mois de ramadan.

Son principal bienfait est qu'il habitue l'âme à délaisser les choses qu'elle désire dans la recherche de l'agrément d'Allah عَزَّ وَجَلَّ.

5- Le pèlerinage à La Mecque

Il consiste à se rendre à la Mecque pour y accomplir les rites du pèlerinage.

Le pèlerinage a pour effet d'habituer l'âme à fournir des efforts financiers et physiques dans l'obéissance à Allah

ﷻ. C'est pour cela qu'il est considéré comme une forme de djihad dans le sentier d'Allah.

Ces quelques effets que nous avons évoqués concernant ces piliers, et qui ne sont qu'un échantillon des vertus qu'ils recèlent, font de la communauté islamique une communauté purifiée et saine, professant la religion de la vérité dans sa relation avec Allah, et se comportant envers autrui avec justice et sincérité. Le respect de ces piliers garantit le bon fonctionnement des autres législations de l'Islam ; de même, la bonne application de la religion assure la prospérité de la communauté islamique. Mais si la religion est en péril, les musulmans se retrouveront eux aussi en situation difficile.

Que celui qui veut une clarification à ce sujet lise cette parole d'Allah ﷻ : ﴿***Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont démenti et Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient acquis. Les gens des cités sont-ils sûrs que Notre châtiment rigoureux ne les atteindra pas la nuit, pendant qu'ils sont endormis ? Les gens des cités sont-ils sûrs que Notre châtiment rigoureux ne les atteindra pas le jour, pendant qu'ils s'amusent ? Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à***

l'abri du stratagème d'Allah﴾[14].

Regardons aussi l'histoire des peuples qui nous ont précédés, car il y a dans l'histoire un enseignement pour les doués de clairvoyance, et une leçon pour celui dont le cœur n'est pas recouvert d'un voile. Nous implorons l'aide d'Allah.



14 Al A'raf, 96-99.

Les fondements de la croyance islamique

La religion islamique, comme nous l'avons vu précédemment, est à la fois une croyance et une législation. Nous avons également mentionné quelques-unes de ses législations et avons évoqué ses piliers qui sont considérés comme les fondements de ses législations.

Quant à « la croyance islamique », ses fondements sont la croyance en Allah, en Ses Anges, à Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour dernier et en la prédestination bonne comme mauvaise.

Ces fondements sont établis d'après le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager ﷺ.

Concernant le Livre d'Allah, Allah ﷻ dit : ﴿***La bonté***

pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes﴾[15].

Et Il dit à propos de la prédestination : ﴿***Nous avons créé toute chose avec mesure, et Notre ordre est une seule [parole]; [il est prompt] comme un clin d'œil***﴾[16].

Et dans la Sunna, le Messager d'Allah ﷺ dit, répondant à l'Ange Gabriel عليه السلام lorsqu'il le questionna au sujet de la foi : « *C'est croire en Allah, à Ses Anges, à Son Livre, à Ses Messagers, croire au Jour Dernier et croire à la prédestination bonne et mauvaise* »[17].



15 Al Baqara, 177.

16 Al Qamar, 49-50.

17 Rapporté par Mouslim.

La foi en Allah ﷻ

La foi en Allah comporte quatre points

I) La croyance en l'existence d'Allah ﷻ

L'existence d'Allah est prouvée par la nature innée, la raison, la législation et les sens.

1- Preuve de Son existence par la nature innée

Toute créature est encline à croire en l'existence de son Créateur, sans réflexion ou enseignement préalables. Ce ne sont que certaines circonstances particulières qui la détourneront de cette inclination naturelle, conformément à cette parole du Prophète ﷺ: *«Il n'est aucun enfant nouveau-né qui n'appartienne (naturellement) à la religion musulmane (al-Fitra). Ce sont ses parents qui en font un juif, un chrétien ou un adorateur du feu»*[18].

2- Preuve de l'existence d'Allah ﷻ par la raison

L'existence des créatures, qu'il s'agisse des générations précédentes, présentes ou à venir, suppose nécessairement celle de leur Créateur, car il n'est pas possible

18 Rapporté par Al Boukhari.

qu'elles se soient elles-mêmes créées, de même qu'il n'est pas possible que leur existence soit le fruit du hasard.

Il n'est pas possible qu'elles se soient elles-mêmes créées, parce qu'une chose ne se crée pas elle-même : avant sa création, elle est inexistante, comment pourrait-elle alors se créer (tout en étant inexistante) ?

Il n'est pas possible non plus que leur existence soit due au hasard, car chaque évènement est nécessairement le fait d'un auteur. De plus, quand on examine l'ordre remarquable qui constitue le cadre de leur existence, la corrélation harmonieuse qui existe entre les causes et les effets, et régit les relations entre les différents êtres, on ne peut admettre que leur existence soit le fait d'un hasard, car ce qui existe par le fait du hasard n'est régi par aucune loi à son origine, et à plus forte raison dans son développement.

Aussi, s'il est impossible que ces créatures se soient elles-mêmes créées, ou qu'elles aient commencé à exister de manière fortuite, une seule conclusion s'impose : elles ont un Créateur, et c'est Allah, le Seigneur de l'univers.

Allah ﷻ a par ailleurs évoqué cette preuve rationnelle et cet argument décisif dans la sourate *At-Tour* : ﴿***Ont-ils***

été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ?﴾[19]. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas été créés sans l'intervention d'un créateur, et qu'ils ne sont non plus leurs propres créateurs ; il s'impose donc que leur Créateur soit Allah ﷻ. Aussi, lorsque Djoubaïr ibn Mout'im ﷛ entendit le Messager d'Allah ﷺ lire la sourate *At-Tour* et qu'il arriva à ce passage : ﴿***Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les cieux et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction. Possèdent-ils les trésors de ton Seigneur ? Ou sont-ils eux les maîtres souverains ?***﴾[20], il dit, alors qu'il était polythéiste à cette époque : « *Peu s'en fallut que mon cœur ne s'envolât, et c'était à ce moment que la foi se fixa dans mon cœur* »[21].

Prenons un exemple pour mieux expliquer ce point : si un individu vous parle d'un palais bien bâti, entouré par des jardins dans lesquels coulent des ruisseaux, pourvu de tapis et de lits, décoré de toutes sortes d'ornements, et vous dit : ce palais si parfait s'est construit lui-même, ainsi que tout ce qu'il contient, ou s'est mis à exister de manière tout à fait fortuite, sans l'intervention d'aucun architecte, vous allez vous empresser de contester ses dires, et de le traiter de menteur, car vous considérerez ses propos

19 At-Tour, 35.

20 At-Tour, 36-37.

21 Rapporté par Al Boukhari -de manière dispersée.

comme des paroles insensées. Est-il permis, après cela, de dire que cet immense univers remarquablement organisé, avec ses astres, ses sphères célestes, ses planètes, dont la nôtre avec sa terre et son ciel, est-il permis de dire que cet univers s'est lui-même créé, que son existence est accidentelle et ne doit rien à l'intervention d'un Créateur ?

3- Preuve de l'existence d'Allah par la législation

Cette vérité est affirmée par tous les Livres célestes. Les enseignements bénéfiques qu'ils dispensent aux créatures sont la preuve qu'ils émanent d'un Seigneur Sage connaissant parfaitement ce qui est le plus avantageux pour Ses créatures. Les informations sur l'univers apportées par ces Livres, confirmées par l'examen des phénomènes décrits, prouvent qu'elles proviennent d'un Seigneur capable de créer ce qu'Il a annoncé.

4- Preuves de l'existence d'Allah par les sens

Il y en a deux sortes :

Premièrement : Nous entendons et voyons l'exaucement de ceux qui invoquent Allah et le secours des affligés, ce qui est une preuve probante de Son existence. Allah ﷻ dit : ﴿***Et Noé, quand auparavant il fit son appel. Nous l'exauçâmes***﴾ ; ﴿***(Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il***

vous exauça aussitôt ﴿ [22].

Dans *Sahih Al Boukhari*, Anas ibn Malik رضي الله عنه rapporte : *« Un vendredi, pendant que l'Envoyé d'Allah faisait la prière en chaire, un bédouin entra et dit : « Ô Envoyé d'Allah, les troupeaux périssent, les familles ont faim. Invoque Allah afin qu'Il nous abreuve ». L'envoyé d'Allah ﷺ, ajoute Anas, éleva ses deux mains et fit une invocation ; des nuages pareils à des montagnes s'amoncelèrent, et le Prophète ﷺ n'était pas descendu de la chaire que je vis la pluie ruisseler sur sa barbe. Ce même bédouin ou un autre individu, dit encore Anas, se leva le vendredi qui vint après et dit : « Ô Envoyé d'Allah, les maisons s'effondrent, les troupeaux sont noyés, invoque Allah en notre faveur. L'Envoyé d'Allah ﷺ éleva ses deux mains et dit : « Ô Allah, autour de nous, mais pas sur nous ! » A peine l'Envoyé d'Allah ﷺ faisait-il un signe vers un point du ciel que les nuages s'y dissipaient ».*

L'exaucement des invocateurs reste une réalité vécue même de nos jours pour celui qui est sincère dans son recours à Allah سبحانه وتعالى et remplit les conditions de l'exaucement.

Deuxièmement : les miracles des Prophètes dont les hommes sont des témoins directs ou dont ils entendent parler, sont une preuve évidente de l'existence de Celui

22 Al Anfal, 9.

qui les a envoyés et qui n'est autre qu'Allah سبحانه وتعالى, parce que ce sont des choses surhumaines qu'Allah réalise pour soutenir et secourir Ses Messagers.

Citons l'exemple de Moïse عليه السلام lorsque Allah سبحانه وتعالى lui ordonna de frapper la mer de son bâton. Il s'exécuta et apparurent alors douze chemins fermes séparés les uns des autres par de hautes parois d'eau. Allah سبحانه وتعالى dit : ﴿***Alors Nous révélâmes à Moïse : "Frappe la mer de ton bâton". Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne***﴾[23].

Deuxième exemple : le miracle de Jésus عليه السلام qui ressuscitait les morts et les faisait sortir de leurs tombes par la permission d'Allah. Allah سبحانه وتعالى dit, rapportant ses propos : ﴿***Et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah***﴾[24]. Allah سبحانه وتعالى dit également à propos de lui : ﴿***Et par Ma permission, tu faisais revivre les morts***﴾ [25].

Troisième exemple : Le cas de Muḥammad صلى الله عليه وسلم lorsque les Quraychites lui demandèrent un miracle ; il fit un signe vers la lune et elle se fendit en deux sous le regard des

23 As-Shuraa, 63.

24 Al Imran, 49.

25 Al Maïda, 110.

gens. Ce miracle est évoqué dans cette parole d'Allah ﷻ : ﴾***L'Heure approche et la lune s'est fendue. Et s'ils voient un prodige, ils s'en détournent et disent : "Une magie persistante"***﴿[26].

Ainsi, ces miracles concrets qu'Allah a réalisés pour appuyer Ses Messagers et leur faire triompher prouvent de manière évidente Son existence.

II) La foi en la Seigneurie d'Allah

Elle consiste à reconnaître qu'Il est l'unique Seigneur, sans aucun associé ni assistant. Le terme « Seigneur » désigne Celui à qui appartiennent la création, la royauté et le commandement. Il n'y a donc d'autre créateur qu'Allah, ni d'autre maître que Lui, ni d'autre commandement que le Sien. Allah ﷻ dit : ﴾***La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui***﴿[27] ; ﴾***Tel est Allah, votre Seigneur : à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte***﴿[28].

On ne connaît pas une seule créature qui ait nié la seigneurie d'Allah ﷻ, à moins qu'il ne s'agisse d'un entêté qui n'a

26 Al Qamar, 1-2.

27 Al A'raf, 54.

28 Fatir, 13.

pas foi en ce qu'il dit, comme ce fut le cas avec Pharaon lorsqu'il déclara : ﴿***C'est moi votre Seigneur, le Très-Haut***﴾[29] ; ﴿***Et Pharaon dit : "ô notables, je ne connais pas de divinité pour vous, autre que moi"***﴾[30]. Pourtant, cela n'émane pas d'une conviction ; Allah ﷻ dit : ﴿***Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude***﴾[31]. Et Moïse عليه السلام dit à Pharaon, comme nous le rapporte Allah ﷻ : ﴿***Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre comme autant de preuves illuminantes ; et certes, ô Pharaon, je te crois perdu***﴾[32].

Pour cette raison, les polythéistes reconnaissaient la seigneurie d'Allah ﷻ, tout en Lui donnant des associés dans l'adoration et le culte. Allah ﷻ dit : ﴿***dis : "A qui appartient la terre et ceux qui y sont si vous savez ?". Ils diront : "A Allah". Dis : "Ne vous souvenez-vous donc pas ? "Dis : "Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime ? "Ils diront : [ils appartiennent] "A Allah". Dis : "Ne craignez-vous donc pas ? "Dis : "Qui détient dans sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège***

29 An-Naziate, 24.

30 Al Qassas, 38.

31 An-Naml, 14.

32 Al Isra, 102.

et n'a pas besoin d'être protégé ? [Dites], si vous le savez ! "Ils diront : "Allah". Dis : "Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés ? " [au point de ne pas l'adorer exclusivement]﴾[33] ; ﴿***Et si tu leur demandes : "Qui a créé les cieux et la terre? " Ils diront très certainement : "Le Puissant, l'Omniscient les a créés"***﴾[34] ; ﴿***Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement : "Allah". Comment se fait-il donc qu'ils se détournent ?***﴾[35].

L'ordre d'Allah ﷻ a une dimension générale qui englobe le domaine matériel, mondain et le domaine religieux. Ainsi, de la même façon qu'Il organise tout dans l'univers et y décide ce qu'Il veut suivant ce que dicte Sa sagesse, c'est également Lui qui y est le Maître qui légifère les actes d'adoration et les règles des transactions selon ce que dicte Sa sagesse. En conséquence, celui qui reconnaît un législateur autre qu'Allah pour les actes d'adoration ou un juge autre que Lui dans les transactions, a associé à Allah et n'a pas atteint la vraie foi.

III) La foi en la divinité d'Allah

Cela signifie que Lui seul est la divinité véritable et n'a point d'associé. La divinité, c'est « l'être adoré » par

33 Al Mouminoune, 84-89.

34 Az-Zukhruf, 9.

35 Az-Zukhruf, 87.

amour et vénération. Allah ﷻ dit : ﴾***Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité à part Lui, le Tout Miséricordieux, le très Miséricordieux***﴿ [36] ; ﴾***Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !***﴿[37].

Attribuer la divinité à tout autre que Lui n'est qu'erreur et mensonge. Allah ﷻ dit : ﴾***C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux ; c'est Allah qui est le Sublime, le Grand***﴿[38]. Le fait de les nommer divinités ne leur en confère pas pour autant le statut et les droits. Allah ﷻ dit à propos de (Lat, Uzza et Manat)[39] : ﴾***Ce ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres. Allah n'a fait des-***

36 Al Baqara, 163.

37 Al Imran, 18.

38 Al Hadj, 62.

39 NDT : Ce sont là des noms de divinités païennes qu'adoraient les polythéistes de La Mecque avant l'avènement de l'Islam. Voir la sourate An-Najm, versets 19-20.

***cendre aucune preuve à leur sujet*﴾[40] [41].

Il rapporte ailleurs au sujet de Youssouf عليه السلام que celui-ci demanda à ses deux compagnons de la prison : ﴿***Qu'est-ce qui est meilleur : des Seigneurs éparpillés ou Allah, l'Unique, le Dominateur suprême ? Vous n'adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et à l'appui desquels Allah n'a fait descendre aucune preuve***﴾[42].

C'est pour cette raison que les Messagers –*que la paix et le salut d'Allah soit sur eux*- disaient à leurs peuples : ﴿***Adorez Allah ; pour vous, pas d'autre divinité que Lui***﴾[43]. Toutefois, les polythéistes refusèrent cette vérité et adoptèrent en dehors d'Allah des divinités qu'ils adoraient à côté d'Allah سبحانه وتعالى et dont ils invoquaient le secours et l'assistance.

Allah سبحانه وتعالى a réfuté le fait que les polythéistes adoptent ces divinités en dehors d'Allah à l'aide de deux arguments rationnels :

---

40 Il a dit à propos de Houd qu'il demanda à son peuple : ﴿**Allez vous vous disputer avec moi au sujet de noms que vous et vos ancêtres avez donnés, sans qu'Allah n'y fasse descendre la moindre preuve ?**﴾ [Al A'raf, 71].

41 An-Najm, 23.

42 Youssouf, 39-40.

43 Al A'raf, 59.

Premier argument

Ces prétendues divinités ne présentent aucune caractéristique divine. En effet, elles sont créées et ne créent pas ; elles ne procurent aucun avantage à leurs adorateurs et ne les protègent pas du mal ; elles ne sont maîtresses ni de la vie, ni de la mort, et ne possèdent aucune part aux cieux et ne participent pas à l'administration du monde. Allah ﷻ dit : ﴾***Mais ils ont adopté en dehors de Lui des divinités qui, étant elles-mêmes créées, ne créent rien, et qui ne possèdent la faculté de faire ni le mal ni le bien pour elles-mêmes, et qui ne sont maîtresses ni de la mort, ni de la vie, ni de la résurrection***﴿ [44].

Allah ﷻ dit également : ﴾***Dis : "Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités]. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir". L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet***﴿[45]; ﴾***Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés, et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes ?***﴿[46].

44 Al Furqane, 3.

45 Saba', 22-23.

46 Al A'raf, 191-192.

Si telle est la réalité de ces prétendues divinités, les prendre pour des divinités fait partie des pires sottises et vanités.

Deuxième argument

Les polythéistes reconnaissaient Allah ﷻ seul comme étant le Seigneur et le Créateur qui détient dans Sa main la royauté absolue de toute chose, Celui qui protège et n'a pas besoin d'être protégé. Ceci impliquait qu'Ils Le reconnussent comme étant la seule Divinité digne d'adoration, de la même manière qu'ils L'avaient reconnu comme unique Seigneur. Allah ﷻ dit : ﴿***Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela)***﴾ [47].

Allah ﷻ dit également : ﴿***Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement : "Allah". Comment se fait-il donc qu'ils se détournent ?***﴾[48].

Allah ﷻ dit aussi : ﴿***Dis : "Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue,***

47 Al Baqara, 21-22.

48 Al Zukhruf, 87.

et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? "Ils diront : "Allah". Dis alors : "Ne Le craignez-vous donc pas ? ". Tel est Allah, votre vrai Seigneur. Au delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement ? Comment alors pouvez-vous vous détourner ?" ﴾[49].

IV) La foi en Ses Noms et Attributs

C'est-à-dire la reconnaissance des Noms et Attributs qu'Allah s'est donnés dans Son Livre ou dans la Sunna de Son Messager ﷺ, d'une manière qui Lui sied, sans les modifier, ni les nier, ni expliquer leur modalité, ni les comparer aux attributs des créatures. Allah ﷻ dit : ﴿***C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait***﴾[50] ; et Allah ﷻ dit également : ﴿***Il a la transcendance absolue dans les cieux et sur la terre. C'est Lui le Tout Puissant, le Sage***﴾[51]; ﴿***Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant***﴾[52].

---

49 Younous, 31-32.

50 Al A'raf, 180.

51 Ar-Rum, 27.

52 Ach-Choura, 11.

Deux groupes se sont égarés sur cette question

Premier groupe

Les [Muattila] qui ont nié les Noms d'Allah et Ses Attributs, totalement ou en partie, prétendant que le fait de les reconnaître et de les attribuer à Allah entraîne l'assimilation, c'est-à-dire l'assimilation d'Allah à Ses créatures. Cette prétention est bien entendue fausse, pour plusieurs raisons parmi lesquelles :

Cela entraîne des conclusions non recevables, comme le fait d'évoquer une contradiction dans la parole d'Allah سبحانه وتعالى, puisque Allah سبحانه وتعالى S'est donné des noms et attributs et a nié que quelque chose Lui ressemble. Si la reconnaissance de ces noms entraînait l'assimilation, cela voudrait dire qu'il y a contradiction dans la parole d'Allah عز وجل et que certaines de Ses paroles sont démenties par d'autres.

Le fait que deux choses aient des noms identiques ou des attributs identiques ne veut pas dire qu'elles sont nécessairement égales. Vous voyez par exemple deux individus avoir en commun le fait que chacun d'eux soit une personne qui entend, voit et parle. Cela n'implique pas pour autant qu'ils soient identiques sur le plan valeurs humaines, de l'ouïe, de la vue, de la parole. Vous voyez des animaux qui ont les quatre membres et des yeux, et le fait qu'ils aient tout cela n'implique pas que leurs membres et leurs yeux soient identiques.

Si cette disparité apparaît parmi les créatures en ce qui concerne les noms et les attributs qu'ils ont en commun, la dissemblance entre le Créateur et la créature est encore plus évidente et plus importante.

Deuxième groupe

Les anthropomorphistes (*Muchabbiha*) qui reconnaissent les Noms et Attributs d'Allah, mais en établissant entre Allah ﷾ et Ses créatures une similitude et en prétendant que c'est là ce qui ressort des textes sacrés, car, disent-ils, Allah ﷾ ne s'adresse aux hommes qu'à travers un langage qu'ils comprennent. Cette allégation est bien entendu fausse pour plusieurs raisons parmi lesquelles nous donnerons ces quelques exemples :
Concevoir Allah ﷾ à l'image de Ses créatures est une attitude que réfute la raison et la législation, or il n'est pas possible de tirer des textes du Qur'an et de la Sunna une conclusion aussi irrecevable.

Allah ﷾ s'est adressé à Ses serviteurs en usant d'un langage dont ils connaissent et comprennent le sens littéral. Quant à la réalité et la substance de Sa personne et de Ses Attributs, cela fait partie des choses dont Allah ﷾ a réservé la science pour Lui-même.

Lorsque, par exemple, Allah affirme qu'Il entend, on sait

ce qu'est l'audition d'après l'acception courante du mot (c'est la perception des sons). Toutefois, l'on ne peut cerner l'essence de l'audition pour Allah, sachant que le procédé varie même entre les créatures. La différence à ce sujet entre le Créateur et les créatures est donc encore plus manifeste et évidente.

Lorsque Allah ﷻ annonce qu'Il s'est établi sur Son Trône, là encore nous savons ce que veut dire l'établissement (*istiwâ*) selon l'acception courante. Toutefois, la réalité de l'*istiwâ* concernant le cas de l'*istiwâ* d'Allah sur Son Trône n'est pas connue, parce que la réalité du *istiwâ* n'est pas unique même parmi les créatures. S'asseoir sur une chaise stable n'est pas identique au fait de se placer sur le dos d'un chameau farouche. La différence que l'on constate à ce niveau vaut à plus forte raison quand il s'agit du Créateur et de Ses créatures.

La foi en Allah ﷻ telle que nous l'avons décrite a de profonds impacts sur les croyants, parmi lesquels :
Elle donne un sens concret à la proclamation de l'unicité d'Allah ﷻ : les croyants ne témoignent de crainte et d'espérance qu'envers Allah uniquement et n'adorent personne en dehors de Lui.

Elle leur fait connaître la plénitude de l'amour d'Allah ﷻ

et de Sa vénération, ainsi que l'exigent Ses beaux Noms et Ses Attributs sublimes.

La foi en les Anges

Les Anges sont des créatures invisibles, créées de lumière, qui adorent Allah ﷻ ; ils n'ont aucune caractéristique de la seigneurie ou de la divinité. Allah ﷻ les a créés de telle sorte qu'ils soient complètement soumis à Son ordre, et leur a donné la force de l'appliquer. Allah ﷻ dit : ﴿***A Lui seul appartiennent tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre. Ceux qui sont auprès de Lui [Les Anges] ne se considèrent point trop grands pour L'adorer et ne s'en lassent pas. Ils exaltent Sa Gloire nuit et jour et ne s'interrompent point***﴾[53].

Ils sont très nombreux et seul Allah ﷻ connaît leur nombre exact. Dans *Sahih Al Boukhari* et *Sahih Mouslim,* dans le récit de *l'ascension nocturne,* Anas ؓ nous rapporte qu'on montra au Prophète ﷺ, *Al Baïtoul Ma'mour* [la Maison Fréquentée] au ciel, dans lequel soixante-dix mille Anges

53 Al Anbiyâ, 19-20.

font la prière chaque jour, en précisant que ceux qui en sortent n'y reviennent plus, (et donc que les Anges qui fréquentent ce lieu se renouvellent constamment).

La foi en les Anges comporte quatre points

1- La foi en leur existence

2- La foi en ceux d'entre eux dont nous connaissons les noms tels que Jibril [Gabriel] ; quant à ceux dont nous ignorons les noms, nous croyons en eux de façon générale.

3- La croyance en celles de leurs caractéristiques que nous connaissons, comme les caractéristiques de Jibril ; en effet, le Prophète ﷺ nous a informés qu'il l'a vu sous sa forme dans laquelle il a été créée et qu'il avait six cents ailes qui couvraient le ciel.

Un Ange peut se métamorphoser sur ordre d'Allah pour prendre la forme humaine, comme cela est arrivé à Jibril lorsque Allah ﷻ l'envoya à Marie et qu'il se présenta à elle sous la forme d'un homme parfait, et aussi lorsqu'il vint auprès du Prophète ﷺ pendant qu'il était assis avec ses Compagnons. Il vint sous la forme d'un homme aux habits très blancs, aux cheveux très noirs, sur lequel les traces du voyage n'étaient pas visibles et que personne

parmi les Compagnons ne connaissait. Il s'assit auprès du Prophète ﷺ, appuya ses genoux contre ses genoux, mit ses mains sur ses cuisses et interrogea le Prophète ﷺ au sujet de l'Islam, de la foi, de la perfection, de l'Heure (de la Résurrection) et de ses signes précurseurs ; le Prophète ﷺ répondit et il s'en alla. Puis le Prophète ﷺ dit : « *C'est Jibril ; il est venu vous enseigner votre religion* »[54].

De même, les Anges qu'Allah ﷻ envoya à Ibrahim [Abraham] et Lot avaient pris l'apparence d'êtres humains.

4- La foi en celles de leurs œuvres que nous connaissons et qu'ils accomplissent sur ordre d'Allah ﷻ, comme Sa glorification et Son adoration jour et nuit sans fatigue ni répit.

Certains d'entre eux peuvent avoir des fonctions particulières par exemple :
Jibril [Gabriel] qui est chargé de la révélation faite de la part d'Allah ﷻ. Allah l'envoie avec cette révélation aux Prophètes et Messagers.

Mikaël qui est chargé de la pluie et des plantes.

54 Rapporté par Mouslim.

Isrâfil qui est chargé de souffler dans la Trompe lorsque sonnera l'Heure de la résurrection des morts.

L'Ange de la mort qui est chargé de recueillir les âmes au moment de la mort.

Mâlik qui est le gardien de l'Enfer.

Les Anges chargés des fœtus dans les matrices : au quatrième mois de grossesse, Allah ﷻ envoie au fœtus un Ange et ordonne à ce dernier d'écrire sa richesse, le terme de sa vie, et ses œuvres, s'il sera malheureux ou heureux.

Les Anges chargés d'enregistrer et d'écrire les œuvres des fils d'Adam : Chaque personne a deux Anges : l'un à sa droite et l'autre à sa gauche.

Les Anges chargés d'interroger le mort : lorsque ce dernier est placé dans la tombe, deux Anges viennent le questionner au sujet de son Seigneur, de sa religion et de son Prophète.

La foi aux Anges apporte d'importants bienfaits aux croyants, parmi lesquels :

1- La connaissance de la grandeur d'Allah ﷻ, de Sa puissance et de Son pouvoir, car la grandeur d'une créature

témoigne de la grandeur de son Créateur.

2- La reconnaissance envers Allah ﷻ pour l'attention qu'Il accorde aux fils d'Adam, car Il a chargé certains de ces Anges de leur protection, de l'écriture de leurs œuvres et de bien d'autres choses dans leur intérêt.

3- L'amour des Anges pour l'adoration d'Allah ﷻ qu'ils accomplissent.

Des gens parmi ceux qui se sont écartés du droit chemin nient le fait que les Anges soient des corps, et prétendent qu'ils sont des forces du bien potentielles chez les créatures. Il s'agit là d'une dénégation du Livre d'Allah ﷻ, de la Sunna de Son Prophète ﷺ et du consensus des musulmans.

Allah ﷻ dit : ﴿***Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui a fait des Anges des messagers dotés de deux, trois, ou quatre ailes***﴾[55] .

﴿***Si tu voyais, lorsque les Anges arrachaient les âmes aux mécréants ! Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières***﴾ [56].

55 Fatir, 1.

56 Al Anfal, 50.

﴾***Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains (disant) : Laissez sortir vos âmes***﴿[57].

﴾***Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : "Qu'a dit votre Seigneur ? " Ils répondront : "La Vérité ; c'est Lui le Sublime, le Grand"***﴿[58].

Et Allah ﷻ dit parlant des gens du Paradis : ﴾***De chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux : "Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré ! Comme est bonne votre demeure finale!"***﴿[59].

Dans *Sahih Al Boukhari* d'après Abû Houreira رضي الله عنه, le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsque Allah aime un de Ses serviteurs, Il appelle Gabriel (et lui dit) : « Allah aime untel ; aime-le aussi », et Gabriel aime cet homme. Puis, Gabriel s'écrie aux habitants du ciel : « Allah aime untel ; aimez-le », et les habitants du ciel aiment cet homme ; ensuite, on impose son affection aux gens de la terre* ».

Toujours dans *Sahih Al Boukhari* d'après Abû Houreira

57 Al An'am, 93.

58 Saba', 23.

59 Ar-Ra'd, 23-24.

﵁, l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « *Lorsque vient le jour du vendredi, les Anges se tiennent à chacune des portes de la mosquée, et inscrivent les fidèles dans l'ordre où ils arrivent. Puis, lorsque l'imam s'assied, ils ferment leurs registres, et viennent écouter le rappel* ».

Ces textes sont clairs sur le fait que les Anges sont des corps, et non des forces abstraites, comme l'ont prétendu ceux qui se sont déviés de la voie droite. Les musulmans sont unanimement d'accord sur ce qui ressort de ces textes.



La foi en les Livres sacrés

Al Kutub (en langue arabe) est le pluriel de *Kitâb* voulant dire *Maktûb* (c'est-à-dire l'écrit).

Ici, il s'agit des Livres qu'Allah a révélés à Ses Messagers comme miséricorde et bonne direction pour les créatures, afin qu'avec ces Livres, elles parviennent à leur bonheur dans la vie présente et dans l'au-delà.

La foi en les Livres sacrés comporte quatre points

1- Croire que ces Livres sont effectivement une révélation de la part d'Allah ﷻ.

2- Avoir foi à ceux de ces Livres dont nous connaissons l'existence par leurs noms, par exemple le Qur'an qui

fut révélé à Muḥammad ﷺ ; la Thora qui fut révélée à Moïse ﷺ ; l'Évangile qui fut révélé à Jésus ﷺ ; le *Zabour* que reçu David ﷺ. Quant à ceux de ces Livres dont nous ne connaissons pas les noms, nous avons foi en leur existence de manière générale.

3- Œuvrer d'après leurs lois tant qu'elles ne sont pas abrogées, s'en montrer satisfait et s'y soumettre, que nous ayons ou pas compris leur sagesse. Tous les Livres antérieurs sont abrogés par le Qur'an glorieux. Allah ﷻ dit : ﴾***Et sur toi (Muḥammad) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui***﴿[60]. Ainsi, il n'est pas permis d'œuvrer avec une loi quelconque des Livres antérieurs, sauf celles qui sont authentiques et confirmées par le Qur'an. La foi en les Livres sacrés produit d'importants effets parmi lesquels :

1- La connaissance de l'attention qu'Allah ﷻ accorde à Ses serviteurs, étant donné qu'Il fait descendre pour chaque peuple, un Livre par lequel Il les guide.

2- La connaissance de la sagesse dont fait preuve Allah ﷻ dans Sa législation, étant donné qu'Il a prescrit pour chaque peuple des lois adéquates à sa situation. Allah ﷻ dit : ﴾*A chacun de vous Nous avons assigné une législation et*

60 Al Maïda, 48.

un plan à suivre﴾[61].

3- Le fait de témoigner sa gratitude pour cette grâce d'Allah.



61 Al Maïda, 48.

La foi en les Messagers

Les Messagers (*Ar-Russul* en langue arabe) est le pluriel de *Rassul* voulant dire *Moursal*, ce qui signifie : *celui qui est envoyé* pour transmettre quelque chose.

Ici, il s'agit de celui des êtres humains à qui Allah a révélé une législation et lui a ordonné de la transmettre.

Le premier Messager fut Noé ﷵ et le dernier Muḥammad ﷺ. Allah ﷻ dit : ﴿***Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes pour Noé et pour les Prophètes après lui***﴾[62].

Dans *Sahih Al Boukhari* d'après Anas ibn Malik ؓ, le Prophète ﷺ a mentionné dans le hadith de l'intercession : *« que les gens se rendront auprès d'Adam pour qu'il intercède pour eux et qu'il s'excusera et leur demandera d'aller trouver Noé, le premier Messager qu'Allah ait envoyé… ».*

62 An-Nissa, 163.

Puis il a mentionné la totalité du hadith.

Allah ﷻ a dit au sujet de Muħammad ﷺ

﴿Muħammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le Messager d'Allah et le dernier des Prophètes﴾[63].

Chaque communauté a eu un Messager qu'Allah a envoyé avec une législation spécifique à son peuple, ou un Prophète à qui on a révélé la législation de celui qui l'a précédé, afin qu'il la restaure. Allah ﷻ dit : ***﴿Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écartez-vous du Tagut"﴾***[64]; ***﴿Il n'est pas une nation qui n'ait déjà eu un avertisseur﴾***[65]; ***﴿Nous avons fait descendre le Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les Prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs﴾***[66].

Les Messagers sont des êtres humains, des créatures ; ils n'ont aucune des caractéristiques de la seigneurie ou de la divinité. Allah ﷻ dit au sujet de Son Prophète Muħammad

---

63 Al Ahzab, 40.

64 An-Nahl, 36.

65 Fatir, 24.

66 Al Maïda, 44.

ﷺ, qui est le chef des Messagers et le plus éminent auprès d'Allah : ﴿***Dis : "Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur"***﴾[67].

﴿***Dis : "Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit". Dis : "Vraiment, personne ne saura me protéger contre Allah ; et jamais je ne trouverai de refuge en dehors de Lui***﴾[68].

Ils subissent les vicissitudes de la vie terrestre comme les autres êtres humains : la maladie, la mort, le besoin de nourriture et de boisson, etc. Allah ﷻ dit, rapportant les propos d'Abraham عليه السلام dans sa description de son Seigneur : ﴿***Et c'est Lui qui me nourrit et me donne à boire ; et quand je suis malade, c'est Lui qui me guérit, et qui me fera mourir, puis me redonnera la vie***﴾[69].

Le Prophète ﷺ a dit : « *Je ne suis qu'un être humain comme vous ; j'oublie comme vous oubliez ; lorsque j'oublie, rappelez-moi* ».

67 Al A'raf, 188.

68 Al Djinn, 21-22.

69 Ach-Chouarâ, 79-81.

Allah ﷻ a décrit leur haute fidélité envers Lui et fait souvent leur éloge. Il a dit concernant Noé عليه السلام : ﴾***Celui-ci était vraiment un serviteur fort reconnaissant***﴿[70] et a dit au sujet de Muhammad ﷺ : ﴾***Qu'on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur à l'univers***﴿[71].

Il a également dit au sujet d'Abraham, de Isaac, et de Jacob *–que la paix soit sur eux* : ﴾***Et rappelle-toi Abraham, Isaac et Jacob ? Nos serviteurs puissants et clairvoyants. Nous avons fait d'eux l'objet d'une distinction particulière : le rappel de l'au-delà. Ils sont auprès de Nous, certes, parmi les meilleurs élus***﴿[72].

Et à propos de Jésus, fils de Marie عليه السلام : ﴾***Il (Jésus) n'était qu'un Serviteur que Nous avions comblé de bienfaits et que Nous avions désigné en exemple aux Enfants d'Israël***﴿[73].

La croyance aux Messagers comporte quatre points :
1- Croire que leur message est une vérité venant d'Allah ;

---

70 Al Isra, 3.

71 Al Furqane, 1.

72 Sad, 45-47.

73 Az-Zukhruf, 59.

ainsi, quiconque nie le message de l'un d'entre eux a en effet mécru en tous (les Messagers), conformément à cette parole d'Allah : ﴾***Le peuple de Noé traita de menteurs les Messagers***﴿[74]. Il les considère comme ayant traité tous les Messagers de menteurs, quoiqu'il n'y eut à cette époque aucun Prophète en dehors de Noé ﷺ lorsqu'ils le traitèrent de menteur. Ainsi, les chrétiens qui ont traité Muħammad ﷺ de menteur et ne l'ont pas suivi ont en effet traité le Messie fils de Marie de menteur et ne le suivent pas, d'autant plus qu'il leur a annoncé la bonne nouvelle de la venue de Muħammad ﷺ. Or le fait de leur annoncer la bonne nouvelle de sa venue n'a d'autre sens que de leur faire savoir qu'il est un Messager dont Allah se servira pour les sauver de l'égarement et les guider dans le droit chemin.

2- La foi en tous ceux d'entre eux dont nous connaissons les noms, par exemple : Muħammad, Ibrahim (Abraham), Moussa (Moïse), Issa (Jésus), Nouh (Noé) *–que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur eux*. Ces quatre Messagers sont les Messagers doués de fermeté ; Allah ﷻ les a mentionnés à deux endroits du Qur'an ; dans la sourate *Al Ahzab* : ﴾***Lorsque Nous prîmes des Prophètes leur engagement, de même que de toi, de Noé, d'Abraham, de Moïse,***

74 Ach-Chouarâ, 105.

et de Jésus fils de Marie﴾[75], et dans la sourate *Ach-Choura* : ﴿***Il a légiféré pour vous en matière de religion ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : "établissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de division"***﴾[76].

Quant à ceux dont nous ignorons les noms, nous croyons en eux de façon globale. Allah ﷻ dit : ﴿***Certes, Nous avons envoyé avant toi des Messagers. Il en est dont Nous t'avons raconté l'histoire ; et il en est dont Nous ne t'avons pas raconté l'histoire***﴾[77].

3- La foi aux informations authentiques qu'ils ont véhiculées.

4- La mise en pratique de la législation de celui de ces Messagers qui nous a été envoyé et qui est le sceau des Prophètes, Muḥammad ﷺ, envoyé à toute l'humanité. Allah ﷻ dit : ﴿***Non ! ... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé***

75 Al Ahzab, 7.

76 Ach-Choura, 13.

77 Gafir, 78.

nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]﴾[78].

La croyance aux Messagers a d'importants effets parmi lesquels :

1- La connaissance de la miséricorde d'Allah et de l'attention qu'Il accorde à Ses serviteurs, car Il leur a envoyé les Messagers afin qu'ils les guident vers le chemin d'Allah et leur montrent comment adorer Allah. En effet, la raison humaine ne peut pas accéder seule à cela.

2- La reconnaissance envers Allah ﷻ pour ce bienfait immense.

3- L'amour des Messagers *–que la paix et le salut d'Allah soient sur eux-*, leur respect et leur éloge comme il leur sied, car ils sont des Messagers d'Allah qui ont adoré Allah ﷻ, transmis Son message et prodigué des conseils à Ses serviteurs.

Les rebelles ont traité leurs Messagers de menteurs, prétendant que les Messagers d'Allah ﷻ ne peuvent pas être de simples êtres humains. Allah a mentionné cette allégation et l'a réfutée : ﴿***Et rien n'empêcha les gens de croire, quand le guide leur est parvenu, si ce n'est qu'ils disaient : "Allah envoie-t-Il un être humain-Messager ? "***

78 An-Nissa, 65.

Dis : "S'il y avait sur terre des Anges marchant tranquillement, Nous aurions certes fait descendre sur eux du ciel un Ange-Messager"﴾[79].

Allah ﷻ a donc réfuté cette allégation en indiquant qu'il est indispensable que le Messager soit un être humain, parce qu'il est envoyé aux habitants de la terre, et ces derniers sont des êtres humains. Si les habitants de la terre étaient des Anges, Allah aurait fait descendre sur eux du ciel un Ange-Messager, afin qu'il soit comme eux. De même, Allah ﷻ rapporte que ceux qui ont traité les Messagers de menteurs ont dit : ﴿***"Vous n'êtes que des hommes comme nous. Vous voulez nous écarter de ce que nos ancêtres adoraient. Apportez-nous donc une preuve évidente". Leurs Messagers leur dirent : "Certes, nous ne sommes que des humains comme vous. Mais Allah favorise qui Il veut parmi Ses serviteurs. Il ne nous appartient de vous apporter quelque preuve, que par la permission d'Allah…"***﴾[80].



79 Al Isrâ, 94-95.

80 Ibrahim, 10-11.

La croyance au Jour dernier

Le Jour dernier, c'est le Jour de la Résurrection au cours duquel les gens seront ressuscités pour les comptes et la rétribution.

Ce jour est ainsi désigné parce qu'il n'y aura plus de jour après lui, lorsque les gens du Paradis s'établiront dans leurs demeures et les gens de l'Enfer dans les leurs.

La croyance au Jour Dernier comporte trois points :
1- La croyance en la résurrection : c'est la résurrection des morts lorsqu'on soufflera dans la Trompe pour une deuxième fois. Les gens se tiendront alors debout devant le Seigneur de l'Univers, pieds nus, corps nus et incirconcis. Allah ﷻ dit : ﴾***Tout comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répéterons ; c'est une pro-***

messe qui Nous incombe et Nous l'accomplirons !﴾[81].

La Résurrection est une vérité incontestable prouvée par le Qur'an, la Sunna et le consensus des Musulmans. Allah ﷻ dit : ﴿***Et puis, après cela vous mourrez. Et puis au Jour de la Résurrection, vous serez ressuscités***﴾[82].

Le Prophète ﷺ a dit : « *Les gens seront ressuscités le Jour de la Résurrection pieds nus et incirconcis* »[83].

Les Musulmans sont unanimes pour confirmer que ce jour arrivera. C'est la suite logique de la sagesse car elle veut qu'Allah fixe à ces créatures un retour lors duquel Il les récompensera pour ce qu'Il leur a prescrit par l'intermédiaire de Ses Messagers. Allah ﷻ dit : ﴿***Pensiez-vous que Nous vous avions créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ?***﴾[84] ; et Il a dit à Son Prophète ﷺ : ﴿***Celui qui t'a prescrit le Coran te ramènera certainement là où tu (souhaites) retourner***﴾[85].

---

81 Al Anbiya, 104.

82 Al Mouminoune, 15-16.

83 Rapporté par Al Boukhari et Mouslim.

84 Al Mouminoune, 115.

85 Al Qassas, 85.

2- La croyance au jugement et à la rétribution : l'individu sera jugé selon ses œuvres et sera rétribué pour cela. Cette croyance est prouvée par le Qur'an, la Sunna et le consensus des musulmans.

Allah ﷻ dit : ﴿***Vers Nous est leur retour. Ensuite, c'est à Nous de leur demander compte***﴾[86] ; ﴿***Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant ; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune injustice***﴾[87] ; ﴿***Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes***﴾[88].

D'après Ibn Oumar ؓ, le Prophète ﷺ a dit : « *Allah fera approcher de Lui le Croyant de manière à lui servir d'égide et lui dira : « Reconnais-tu avoir commis telle faute ? Reconnais-tu avoir commis telle faute ? –Oui, Seigneur, répondra le Croyant. » Et quand le Croyant aura reconnu toutes ses fautes, et qu'il s'imaginera qu'il est perdu, Allah lui dira : « Tant que tu étais dans le bas monde, J'ai dissimulé tes fautes et aujourd'hui, Je te les pardonne. » Et quant à l'infidèle et à*

86 Al Ghâchiyah, 25-26.

87 Al An'am, 160.

88 Al Anbiya, 47.

l'hypocrite, on leur criera devant toutes les créatures : « Ces gens-là sont ceux qui ont déblatéré des mensonges sur leur Seigneur. Que la malédiction d'Allah (frappe) les injustes »[89].

Il est également vérifié que le Prophète ﷺ a dit : « *Quiconque a dessein de faire une bonne action et l'exécute, Allah lui inscrit à son compte dix bonnes actions ; il peut aller jusqu'à sept cents et même les multiplier dans de plus fortes proportions. Et que quiconque médite une mauvaise action et l'accomplit, Allah lui inscrira une seule mauvaise action »*[90].

Les musulmans sont unanimes pour confirmer la réalité des comptes et de la rétribution pour les œuvres. C'est dans la suite logique de la sagesse divine, car Allah ﷻ a fait descendre les Livres, a envoyé les Messagers et a prescrit à Ses serviteurs d'accepter le message qu'ils ont apporté, et d'obéir à Ses décrets, ordonnant de combattre ceux qui s'y opposent, et rendant leur sang et progéniture, leurs femmes et leurs richesses licites. S'il n'y avait pas de compte, ni de rétribution, tout cela serait vain, or cela ne sied pas au Seigneur sage. Allah ﷻ a indiqué cela dans ce verset : ﴿***Nous interrogerons ceux vers qui furent envoyés des Messagers et Nous interrogerons aussi les Envoyés. Nous leur raconterons en toute connaissance (ce qu'ils***

89 Rapporté par Al Boukhari et Mouslim.

90 Rapporté par Al Boukhari et Mouslim.

faisaient) car Nous n'étions pas absents !﴾[91].

3- La croyance au Paradis et à l'Enfer : ils sont l'issue finale et éternelle des créatures.

Le Paradis est la demeure des délices qu'Allah ﷻ a préparée pour les Croyants pieux qui ont cru en ce qu'Allah leur a prescrit de croire, ont obéi à Allah et Son Messager, se sont dévoués à Allah et ont suivi Son Messager. Il y a des sortes de délices que « *aucun œil n'a encore vues, dont aucune oreille n'a encore entendu parler et qu'aucun être humain n'a jamais imaginées* ». Allah ﷻ dit : ﴿***Quant à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, ce sont les meilleurs de toute la création. Leur récompense auprès d'Allah sera les Jardins de séjour, sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Telle sera [la récompense] de celui qui craint son Seigneur***﴾[92] ; ﴿***Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient !***﴾[93].

Quant à l'Enfer, c'est la demeure du châtiment qu'Allah ﷻ a préparée pour les infidèles injustes qui n'ont pas cru en

91 Al A'raf, 6-7.

92 Al Bayyinah, 7-8.

93 As-Sajdah, 17.

Lui et ont désobéi à Ses Messagers. Il y a là-bas des châtiments et des tortures qu'aucun esprit n'a jamais imaginés. Allah ﷻ dit : ﴾***Et craignez le Feu préparé pour les mécréants***﴿[94] ; ﴾***Et dis : "La vérité émane de votre Seigneur". Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie". Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !***﴿[95] ; ﴾***Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise, pour qu'ils y demeurent éternellement, sans trouver ni alliés ni secoureur. Le jour où leurs visages seront tournés dans le Feu, ils diront : "Hélas pour nous ! Si seulement, nous avions obéi à Allah et obéi au Messager !"***﴿[96].

On rattache à la croyance au Jour Dernier les points suivants : La croyance à tout ce qui se passe après la mort, par exemple :

1- L'épreuve de la tombe

Il s'agit de l'interrogation du mort après son enterrement au sujet de son Seigneur, de sa religion et de son Prophète.

---

94 Al Imran, 131.

95 Al Kahf, 29.

96 Al Ahzab, 64-66.

Alors, Allah affermira le Croyant par une parole ferme et il répondra : mon Seigneur est Allah, ma religion est l'Islam et mon Prophète est Muħammad ﷺ. Et Allah égarera les injustes ; aussi, l'infidèle dira : « Euh…Euh... Je ne sais pas. » L'hypocrite ou[97] l'incrédule dira : « Je ne sais pas, j'ai entendu les gens dire quelque chose et je l'ai dite moi aussi ».

2- Les supplices et les délices de la tombe

Les supplices de la tombe sont destinés aux injustes parmi les hypocrites et les infidèles. Allah ﷻ dit : ﴾***Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains (disant) : "Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et parce que vous vous détourniez orgueilleusement des Ses enseignements"***﴿[98].

Allah ﷻ dit au sujet des gens de Pharaon : ﴾***Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : "Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment"***﴿[99].

---

97 (ou) exprime ici le doute du rapporteur du hadith comme cela est indiqué dans Sahih Al Boukhari et Sahih Mouslim.

98 Al An'am, 93.

99 Gafir, 46.

Dans le *Sahih Mouslim* d'après Zayd ibn Tsâbit رضي الله عنه, le Prophète ﷺ a dit : « *N'eut été la crainte que vous ne vous enterriez pas, j'aurais invoqué Allah pour qu'Il vous fasse écouter du supplice de la tombe ce que j'en écoute. Puis, dirigeant sa face vers nous, il dit : « Implorez la protection d'Allah contre le supplice de l'Enfer ». Ils (les Compagnons) dirent : « Nous implorons la protection d'Allah contre le supplice de l'Enfer. » Il dit : « Implorez la protection d'Allah contre le supplice de la tombe. » Ils (les Compagnons) dirent : « Nous implorons la protection d'Allah contre le supplice de la tombe ». Il dit : « Implorez la protection d'Allah contre les épreuves apparentes et cachées. » Ils (les Compagnons) dirent : « Nous implorons la protection d'Allah contre les épreuves apparentes et cachées ». Il dit : « Implorez la protection d'Allah contre la tentation de l'antéchrist ». Ils (les Compagnons) dirent : « Nous implorons la protection d'Allah contre la tentation de l'antéchrist ».*

Quant aux délices de la tombe, ils sont destinés aux Croyants véridiques. Allah سبحانه وتعالى dit : ﴿***Lorsque le souffle de la vie remonte à la gorge (d'un moribond), et qu'à ce moment-là vous regardez, et que Nous sommes plus proche de lui que vous [qui l'entourez] mais vous ne [le] voyez point. Pourquoi donc, si vous croyez que vous n'avez pas de compte à rendre, ne la faites-vous pas revenir [cette âme], si vous êtes véridiques ? Si celui-ci est***

du nombre des rapprochés (d'Allah), alors (il aura) du repos, de la grâce et un Jardin de délices﴾[100] Jusqu'à la fin de cette sourate.

D'après Al Barrâ ﷺ, le Prophète ﷺ a dit à propos du Croyant lorsqu'il répond aux deux Anges dans sa tombe : *« Une voix se fera entendre du ciel : « Mon serviteur a dit vrai ; apprêtez-lui un lit du Paradis, mettez-lui des habits du Paradis et ouvrez-lui une porte vers le Paradis. » Il dit : « Alors, une brise du souffle du Paradis ainsi que de son parfum lui parviendront et on lui élargira sa tombe jusqu'à la limite de son champ visuel » »*[101].

La croyance au Jour Denier a d'importants effets parmi lesquels :

1- Le désir et l'avidité d'accomplir les actes d'obéissance, dans l'espoir de la récompense de ce jour-là.

2- La peur d'accomplir les péchés et de les approuver, par crainte du châtiment de ce jour-là.

3- La consolation du Croyant pour ce qu'il loupe dans la vie présente par les délices et les récompenses de l'au-delà qu'il espère.

100 Al Wâqi'a, 83-89.

101 Rapporté par Ahmad et Abû Dâwud dans un long hadith.

Les infidèles ont nié la Résurrection après la mort prétendant que cela n'est pas possible. Cette allégation est fausse et sa fausseté est prouvée par la législation, les sens et la raison.

Concernant la législation : Allah ﷻ dit : ﴿***Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis : "Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certainement ressuscités ; puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah"***﴾[102]. Par ailleurs, tous les Livres célestes s'accordent sur cette question.

Quant aux sens, Allah a fait voir à ses serviteurs la résurrection des morts dans la vie présente. La sourate *Al Baqara* comporte cinq exemples de cela. Ce sont :

- Le peuple de Moïse lorsqu'ils lui dirent : « Nous ne te croirons qu'après avoir vu Allah clairement » ; Allah ﷻ les fit mourir, puis les ressuscita. Allah ﷻ dit à ce sujet s'adressant aux Enfants d'Israël : ﴿***Et [rappelez-vous], lorsque vous dites : " Ô Moïse, nous ne te croirons qu'après avoir vu Allah clairement" ! ... Alors, la foudre vous saisit tandis que vous regardiez. Puis Nous vous ressuscitâmes après votre mort afin que vous soyez reconnaissants***﴾[103].

102 At-Tagabun, 7.

103 Al Baqara, 55-56.

- Dans le récit de la victime d’un meurtre au sujet de laquelle les Enfants d’Israël se disputèrent ; Allah ﷾ leur ordonna d’immoler une vache et de frapper le mort avec une de ses parties afin qu’il leur annonce celui qui l’a tué. Allah ﷾ dit à ce sujet : ﴾***Et quand vous aviez tué un homme et que chacun de vous cherchait à se disculper ! ... Mais Allah démasque ce que vous dissimuliez. Nous dîmes donc : “Frappez le tué avec une partie de la vache”. - ainsi, Allah ressuscite les morts et vous montre les signes (de Sa puissance) afin que vous raisonniez***﴿[104].

- Dans le récit de ceux qui sortirent de leurs demeures par milliers fuyant la mort. Allah ﷾ les fit mourir, puis leur redonna la vie. Allah ﷾ dit à ce sujet : ﴾***N’as-tu pas vu ceux qui sortirent de leurs demeures, -il y en avait des milliers-, par crainte de la mort ? Puis Allah leur dit : “Mourez”. Après quoi Il les rendit à la vie. Certes, Allah est Détenteur de la Faveur, envers les gens ; mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants***﴿[105].

- Dans le récit de celui qui passa auprès d’un village désert et dévasté et considéra comme improbable qu’Allah lui redonne la vie un jour. Allah le fit mourir pendant cent ans, puis lui redonna la vie. Allah ﷾ dit à ce propos : ﴾***Ou***

---

104 Al Baqara, 72-73.

105 Al Baqara, 243.

comme celui qui passait dans par un village désert et dévasté : "Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort ?" dit-il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant : "Combien de temps as-tu demeuré ainsi ?" "Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie de la journée." "Non ! dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson : rien ne s'est gâté ; mais regarde ton âne... Et pour faire de toi un signe pour les gens, et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair". Et devant l'évidence, il dit : "Je sais qu'Allah est Omnipotent"» ﴾[106].

- Dans le récit d'Ibrahim Al Khalil ﷺ lorsqu'il demanda à Allah de lui montrer comment Il ressuscite les morts. Allah ﷻ lui ordonna d'égorger quatre oiseaux, de les découper en morceaux et de mélanger ces derniers pour les disséminer sur les montagnes se trouvant autour de lui, puis de les appeler pour que les parties se rassemblent et se reconstituent pour venir auprès d'Ibrahim en toute vitesse. Allah ﷻ dit à ce propos : ﴿***Et quand Abraham dit : "Seigneur ! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts", Allah dit : "Ne crois-tu pas encore ? " "Si ! dit Abraham ; mais que mon cœur soit rassuré". "Prends donc, dit Allah, quatre oiseaux, appri-***

106 Al Baqara : 259.

voise-les (et coupe-les) puis, sur des monts séparés, mets-en un fragment ensuite appelle-les : ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu'Allah est Puissant et Sage"》[107].

Ces exemples concrets et réels prouvent qu'il est possible de ressusciter les morts. Nous avons déjà indiqué les miracles accordés par Allah à Jésus fils de Marie, qui consistaient à ressusciter les morts et à les sortir de leurs tombes avec la permission d'Allah ﷻ.

Quant aux preuves de la raison, il y en a deux sortes :
Premièrement **:** Allah ﷻ est le Créateur des cieux et de la terre et de tout ce qui s'y trouve ; c'est Lui qui les a créés sans avoir de modèle au préalable, or celui qui a réalisé la création une première fois n'est pas incapable de la refaire.

Allah ﷻ dit : 《***Et c'est Lui qui commence la création puis la refait ; et cela Lui est plus facile***》[108] ; 《***Tout comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répéterons ; c'est une promesse qui Nous incombe et Nous l'accomplirons !***》[109] ; et Il a ordonné de répondre à ceux qui ont nié la résurrection des ossements une fois réduits en poussière : 《***Dis : "Celui qui les a créés une pre-***

107 Al Baqara : 260.

108 Ar-Rum, 27.

109 Al Anbiya, 104.

mière fois, leur redonnera la vie. Il Se connaît parfaitement à toute création﴾[110].

Deuxièmement : Nous avons souvent l'occasion de voir une terre morte et desséchée sur laquelle ne subsiste plus aucun arbre vert. Puis soudain, elle reçoit la pluie, se gonfle et fait pousser des plantes vertes et toutes sortes de splendides végétaux. Celui qui est capable de leur redonner ainsi vie après leur mort est aussi capable de ressusciter les morts. Allah ﷻ dit : ﴿***Et parmi Ses merveilles est que tu vois la terre humiliée (toute nue). Puis aussitôt que Nous faisons descendre l'eau sur elle, elle se soulève et augmente [de volume]. Celui qui lui redonne la vie est certes Celui qui fera revivre les morts, car Il est Omnipotent***﴾[111] ; Allah ﷻ dit également : ﴿***Et Nous avons fait descendre du ciel une eau bénie, avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins et le grain qu'on moissonne, ainsi que les hauts palmiers aux régimes superposés, comme subsistance pour les serviteurs. Et par elle (l'eau) Nous avons redonné la vie à une contrée morte. Ainsi se fera la résurrection***﴾[112].

Des gens se sont égarés et ont nié les supplices de la tombe

110 Ya-Sin, 79.

111 Foussilat, 39.

112 Qaf, 9-11.

et ses délices, prétendant que cela n'est pas possible parce que contraire à la réalité. Ils ont dit que si on ouvrait la tombe du mort, on le trouverait intact, sans que la tombe soit élargie ou rétrécie. Cette allégation est fausse et infirmée par la législation, les sens et la raison :

Concernant la législation

Nous avons déjà cité les textes prouvant les supplices de la tombe et ses délices dans les points attachés à la croyance au Jour dernier.

Dans *Sahih Al Boukhari* Ibn Abbas ﵄ rapporte : « *Passant près d'un jardin enclos de Médine, le Prophète* ﷺ *entendit deux hommes que l'on tourmentait, dans leur tombeau… il poursuit le hadith et dit plus loin : « L'un d'eux ne se gardait point (des taches) de l'urine » et dans une autre version : (de son urine) et l'autre (allait) colporter des médisances* ».

La preuve par les sens

Le dormeur voit dans son songe qu'il se trouve dans un endroit sinistre où il souffre. Il arrive même parfois que ce qu'il voit le réveille ; malgré cela, il se trouve intact dans son lit et dans sa chambre.

Or le sommeil est le frère de la mort. Pour cela, Allah l'a nommé [(*wafah*) c'est-à-dire mort] ; Allah ﷻ dit : ﴿***Allah***

reçoit les âmes au moment de leur mort ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil. Il retient celles pour lesquelles Il a décrété la mort, tandis qu'Il renvoie les autres jusqu'à un terme fixé. Il y a certainement là des preuves pour des gens qui réfléchissent» ﴾[113].

Enfin, la preuve par la raison

Le dormeur dans son sommeil fait (souvent) des rêves véridiques conformes à la réalité ; il se peut même qu'il voit le Prophète ﷺ tel que nous le connaissons par sa description ; et quiconque le voit dans sa forme (telle que décrite par ses Compagnons) l'a réellement vu. Malgré cela, le dormeur se trouve dans sa chambre et dans son lit, loin de ce qu'il voit. Si ceci est possible dans les situations de la vie présente, ne peut-il pas en être de même dans les situations de l'au-delà ?

Quant à se baser, comme ces gens le prétendent, sur le fait que si l'on ouvre la tombe on trouvera, le mort intact et la tombe ne se sera ni rétrécie ni élargie, la réponse à cela se fait sous plusieurs angles :

1- Il n'est pas permis de s'opposer à ce qui est dit dans la législation divine avec ce genre de présomptions vaines, d'autant plus que si celui qui met ces arguments en avant

113 Az-Zoumar, 42.

méditait le contenu de la législation divine, il aurait découvert la fausseté de ces présomptions.

Un poète a dit :

Qu'ils sont nombreux les détracteurs d'une parole vraie,
Dont le fléau se trouve dans une compréhension souillée

2- Ce qui se passe après la mort fait partie des choses de l'invisible que nos sens ne perçoivent pas. Si cela était perçu par les sens, la croyance à l'invisible n'aurait plus d'intérêt, et ceux qui croient à l'invisible seraient égaux à ceux qui le nient du point de vue de la foi.

3- Les tourments, les délices, l'élargissement de la tombe et son rétrécissement ne sont perçus que par le mort en dehors de toute autre personne. Cela de la même façon que le dormeur voit dans son rêve qu'il est dans un endroit rétréci et sordide, ou dans un endroit vaste et splendide, alors qu'aux yeux d'autrui, son état n'a pas changé ; il se trouve dans sa chambre, dans son lit et sous sa couverture. Le Prophète ﷺ recevait la révélation pendant qu'il se trouvait parmi ses Compagnons : il entendait cette révélation tandis que les Compagnons ne l'entendaient pas ; parfois, l'Ange prenait la forme d'un homme et lui parlait, mais ses Compagnons ne voyaient pas l'Ange et n'entendaient pas ce qu'il disait.

4- La perception des créatures est limitée, elles ne perçoivent que ce qu'Allah ﷻ leur a permis de percevoir ; et il ne leur est pas possible de percevoir tout ce qui existe. Les sept cieux, la terre et ceux qui s'y trouvent célèbrent tous la louange de leur Seigneur de manière réelle, et des fois, Allah fait entendre cela à certaines de Ses créatures selon Sa volonté.

Mais cette louange nous est voilée. Allah ﷻ dit à ce propos : ﴿***Les sept cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent, célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur***﴾[114].

Il en est de même des diables et des djinns qui parcourent la terre, vont et viennent. Les djinns vinrent auprès du Messager d'Allah ﷺ et écoutèrent attentivement sa lecture du Qur'an, puis, retournèrent à leur peuple en avertisseurs.

Cependant, ils nous sont voilés ; Allah ﷻ dit à ce propos : ﴿***Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos pères et mères, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs***

114 Al Isra, 44.

nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point﴿[115].

Si les créatures ne perçoivent pas tout ce qui existe, il ne leur est pas permis de nier les choses de l'invisible qui sont prouvées par des révélations qu'ils ne perçoivent pas.



115 Al A'raf, 27.

La croyance en la prédestination

Al qadar c'est la destinée qu'Allah assigne aux créatures, suivant Sa prescience et d'après ce que dicte Sa sagesse.

La croyance en la prédestination comporte quatre choses :

1- Le fait de croire qu'Allah ﷻ connaît toute chose de façon globale et de façon détaillée

Qu'Il les a toujours connues de toute éternité et les connaît à jamais, qu'il s'agisse des choses liées à Ses actes ou aux actes de Ses serviteurs.

2- Le fait de croire qu'Allah a écrit cela dans la Tablette préservée

A propos de ces deux points, Allah ﷻ dit : ﴿***Ne sais-tu***

pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela est dans un Livre, et cela pour Allah est bien facile» ﴾[116].

3- Le fait de croire que tout ce qui arrive ne se réalise que par la volonté d'Allah ﷻ, qu'il s'agisse de ce qui est lié à Ses actes ou de ce qui est lié aux actes des créatures.

Allah ﷻ dit en ce qui concerne Ses actes : ﴿***Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit***﴾[117]; ﴿***Et Allah fait ce qu'Il veut***﴾[118] ; ﴿***C'est Lui qui vous donne forme dans les matrices, comme Il veut***﴾[119].

Allah ﷻ dit en ce qui concerne les actes des créatures : ﴿***Si Allah avait voulu, Il leur aurait donné l'audace (et la force) contre vous, et ils vous auraient certainement combattus***﴾[120] ; ﴿***Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait ; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent***﴾[121].

4- Le fait de croire que tous les êtres sont créés par Allah ﷻ

---

116 Al Hadj, 70.

117 Al Qassas, 68.

118 Ibrahim, 27.

119 Al Imran, 6.

120 An-Nissa, 90.

121 Al An'am, 112.

avec leurs essences, leurs attributs et leurs mouvements. Allah ﷻ dit : ﴾***Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant***﴿[122] ; ﴾***…et Il a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions***﴿[123]; et Il a dit à propos du Prophète Abraham ﷺ que ce dernier dit à son peuple : ﴾***… Alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez***﴿[124].

La foi en la prédestination telle que nous l'avons décrite n'empêche pas que l'individu ait une volonté et un pouvoir sur ses actes délibérés, car la législation et la réalité prouvent qu'il est bel et bien doué de volonté et de pouvoir.

Preuve tirée de la législation

Allah ﷻ dit au sujet de la volonté : ﴾***Que celui qui veut prenne donc refuge auprès de son Seigneur***﴿[125]; ﴾***Allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez***﴿[126]. Et au sujet du pouvoir, Il dit : ﴾***Craignez Allah, donc autant***

122 Az-Zoumar, 62.

123 Al Furqane, 2.

124 As-Saffat, 96.

125 An-Naba' 39.

126 Al Baqara, 223.

que vous pouvez ﴿[127]; ﴾***Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait***﴿[128].

Preuve tirée de l'expérience

Chacun sait qu'il a une volonté et un pouvoir par lesquels il agit ou s'abstient d'agir, et fait la différence entre les actes volontaires comme la marche, et les actes involontaires comme le grelottement. Toutefois, la volonté de l'individu et son pouvoir ne se réalisent que par la volonté d'Allah ﷻ et Son pouvoir. Allah ﷻ dit en effet : ﴾***Pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers***﴿[129]. Comme l'univers tout entier est une propriété d'Allah ﷻ, rien ne s'y passe donc sans Sa connaissance et Sa volonté.

La croyance en la prédestination telle que nous l'avons décrite ne donne pas à l'individu un prétexte pour négliger ses obligations ou commettre les péchés. Au contraire, prendre le destin comme prétexte dans ce cas ne constitue pas une excuse valable, pour plusieurs raisons :

---

127 At-Tagabun, 16.

128 Al Baqara, 286.

129 At-Takwir, 28-29.

1- *Cette parole* d'Allah ﷻ : ﴿***Ceux qui ont associé diront : "Si Allah avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n'aurions rien déclaré interdit." Ainsi, leurs prédécesseurs traitaient de menteurs (les Messagers) jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis : "Avez-vous quelque science à nous produire ? Vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir"***﴾[130]. S'ils avaient un argument et un prétexte dans le destin, Allah ne leur aurait pas fait goûter Sa rigueur.

2- Allah ﷻ dit : ﴿***En tant que Messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des Messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage***﴾[131]. Si le destin était un argument pour les contrevenants, cela ne prendrait pas fin avec l'envoi des Messagers, parce que même après leur envoi, la transgression n'a lieu que selon le destin voulu par Allah.

3- Ce hadith rapporté par Al Boukhari et Mouslim d'après Ali ibn Abî Tâlib ﷺ qui dit que le Prophète ﷺ a dit : « *Il n'est pas un de vous dont la place ne soit marquée dans le Paradis ou dans l'Enfer* » *-Ô Envoyé d'Allah, lui dit-on, ne pouvons-nous donc pas nous y fier ? –Pratiquez, nous répon-*

130 Al An'am, 148.

131 An-Nissa, 165.

dit-il, chacun de vous aura sa tâche facilitée ». Ensuite, il récita ces mots du Qur'an : « Celui qui donne et craint (Allah), etc.... »[132]. Et dans la version de Mouslim : « *Chacun se verra faciliter la tâche pour laquelle il a été créé* ». Le Prophète ﷺ ordonna donc de travailler et interdit de se fier au destin.

4- Allah سبحانه وتعالى a ordonné des choses à l'individu et lui a interdit d'autres, et ne lui a imposé que ce dont il est capable. Allah سبحانه وتعالى dit : ﴿***Craignez Allah, donc autant que vous pouvez***﴾[133] ; ﴿***Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité***﴾[134].

Si l'individu était contraint dans ses actes, on lui aurait alors ordonné ce qu'il ne peut pas accomplir, ce qui est vain. C'est pourquoi lorsqu'il commet une faute par ignorance, par oubli ou par contrainte, il n'a pas de péché parce qu'il a une excuse.

5- La prédestination d'Allah est un secret caché qui n'est connu qu'une fois qu'elle survient, or la volonté de l'individu de faire ce qu'il fait précède son acte. Ainsi, sa volonté d'accomplir un acte n'est pas basée sur sa connais-

132 Al Layl, 5.

133 At-Tagabun, 16.

134 Al Baqara, 286.

sance de la prédestination d'Allah. Dès lors, il ne peut plus brandir le destin comme argument, car l'individu ne peut invoquer comme argument ce qu'il ne connaît pas.

6- Nous voyons que l'homme prend soin de ce qui lui convient parmi les choses de sa vie présente afin de les obtenir et ne néglige que ce qui ne lui convient pas, et ensuite il utilise le destin comme argument pour justifier cet abandon.

Pourquoi donc abandonne-t-il ce qui lui est utile dans sa religion pour faire ce qui lui est préjudiciable et brandit-il le destin comme prétexte ? Ces deux domaines ne méritent-ils pas d'être traités de la même manière ?

Prenons un exemple : si l'homme a devant lui deux voies :
- Une voie qui le mène dans un pays où règne l'anarchie : tuerie, pillage, attentat à la pudeur, peur, famine.

- Une deuxième voie qui le mène dans un pays où l'ordre règne parfaitement ainsi que la sécurité, la prospérité, le respect de la vie humaine, des honneurs et des richesses, laquelle des deux voies va-t-il emprunter ?

Il empruntera à coup sûr la voie qui le mène dans le pays où règnent l'ordre et la sécurité et il est impossible à une

personne douée de raison d'emprunter le chemin du pays de l'anarchie et de la peur et de brandir ensuite le destin comme argument pour justifier son choix. Pourquoi donc prendre le chemin de l'Enfer dans l'au-delà au lieu du chemin du Paradis et prendre le destin comme excuse ?

Autre exemple : Prenons le cas du malade à qui on ordonne de prendre des médicaments, même s'il n'apprécie pas leur goût. De même, on lui interdit les nourritures qui lui causent des préjudices et il les délaisse donc, bien qu'il les désire. Il fait tout cela dans l'espoir d'obtenir la guérison.

Il serait insensé de sa part de s'abstenir de prendre ses médicaments, ou de consommer délibérément les aliments qui lui sont préjudiciables, et d'invoquer ensuite le destin pour justifier son mauvais état de santé. Pourquoi, alors, l'homme abandonne-t-il ce qu'Allah et Son Messager ont ordonné pour faire valoir l'argument du destin ?

7- Si celui qui se sert du destin comme prétexte pour justifier ses manquements et ses péchés est agressé par un individu qui emporte ses biens ou attaque sa pudeur et que celui-ci justifie son méfait en disant : « Ne me blâme pas, car mon agression procède du destin voulu par Allah », il n'accepterait pas l'argument de son agresseur.

Comment ose-t-il ne pas accepter qu'on se serve du destin comme argument quand il subit l'agression d'une autre personne, alors qu'il brandit lui-même le destin comme argument lorsqu'il transgresse le droit d'Allah سبحانه وتعالى ?

On rapporte qu'on porta plainte auprès du – Prince des Croyants - Oumar ibn Al Khattâb رضي الله عنه contre un voleur qui méritait que sa main soit amputée. Il ordonna que l'on ampute sa main et ce voleur dit : « Un instant ! Prince des Croyants, je n'ai volé que parce que Allah a prédestiné cela. » Aussi, Oumar رضي الله عنه lui répondit : « Et nous, nous n'amputons ta main que parce que Allah a prédestiné cela. »

La croyance en la prédestination apporte de nombreux bienfaits à l'âme des croyants, parmi lesquels :

1- Le fait de se fier à Allah سبحانه وتعالى lorsqu'on accomplit les causes, de manière à ne pas se fier à la cause elle-même, car tout ce qui arrive l'est par le destin d'Allah سبحانه وتعالى.

2-Elle dissuade l'homme de se montrer orgueilleux lorsque ce qu'il veut arrive, car le fait que cela arrive est une grâce de la part d'Allah سبحانه وتعالى, pour les causes du bien et du succès qu'il a prédéterminées, et le fait qu'il soit orgueilleux lui fait oublier d'être reconnaissant pour cette grâce.

3- Elle apporte la tranquillité et la sérénité de l'âme face au

destin d'Allah. Ainsi, l'homme n'est pas angoissé lorsque lui échappe ce qu'il aime, ou lorsque survient ce qu'il déteste, parce que tout cela est régi par le destin d'Allah, Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, et cela doit inéluctablement arriver. A ce propos, Allah ﷻ dit : ﴿***Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé ; et cela est certes facile à Allah, afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime point tout présomptueux plein de gloriole***﴾[135].

Le Prophète ﷺ dit : « *Le cas du Croyant est vraiment merveilleux et tout ce qui lui arrive n'est que du bien, nul autre en dehors du Croyant n'a cela ; s'il lui arrive un bonheur, il est reconnaissant et cela est un bien pour lui, et s'il lui arrive un malheur, il est patient et cela est un bien pour lui* »[136].

Deux groupes se sont égarés sur la question du destin :
1- Les fatalistes [*Djabriyah*] qui prétendent que l'individu est contraint dans son action et qu'il n'a ni volonté, ni pouvoir.

2- Les partisans du libre arbitre [Qadarites] qui pré-

135 Al Hadid, 22-23.

136 Rapporté par Mouslim.

tendent que l'individu est indépendant dans son action en ce qui concerne sa volonté et son pouvoir et que la volonté d'Allah ﷻ et Son pouvoir n'exercent sur lui aucune influence.

La réponse au premier groupe [les fatalistes] se fait d'après les arguments de la législation divine et l'examen des faits:

Concernant la législation divine

Allah ﷻ a confirmé que l'individu a une volonté et un pouvoir, et lui a attribué l'action : ﴿***Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà***﴾[137]; ﴿***Et dis : "La vérité émane de votre Seigneur". Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie". Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent***﴾[138]; ﴿***Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs***﴾[139].

Quant aux faits : Chacun connaît la différence entre ses actes volontaires qu'il pose délibérément comme le fait

137 Al Imran, 152.

138 Al Kahf, 29.

139 Fussilat, 46.

de manger, de boire, de vendre et d'acheter d'une part, et d'autre part, ce qui survient sans sa volonté comme le grelottement occasionné par la fièvre et le fait de tomber d'un toit. Dans le premier cas, il est l'auteur volontaire sans contrainte et dans le deuxième cas il n'a pas de choix et n'a pas voulu ce qui lui arrive.

La réponse au deuxième groupe [les partisans du libre arbitre] se fait d'après les arguments de la législation divine et la raison :

Concernant la législation divine

Allah ﷻ est le Créateur de toute chose, et toute chose existe par Sa volonté. Allah ﷻ a par ailleurs indiqué dans Son Livre que les actions des individus ont lieu avec Sa volonté : ﴿***Et si Allah avait voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entre-tués, après que les preuves leur furent venues ; mais ils se sont opposés : les uns restèrent croyants, les autres furent infidèles. Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entre-tués ; mais Allah fait ce qu'il veut***﴾[140] ; ﴿***Si Nous voulions, Nous apporterions à chaque âme sa guidée. Mais la parole venant de Moi doit être réalisée : "J'emplirai l'Enfer de djinns et d'hommes réunis"***﴾[141].

140 Al Baqara, 253.

141 As-Sajdah, 13.

Argument rationnel : L'univers tout entier est la propriété d'Allah ﷻ, et l'homme fait partie de cet univers ; il est donc une propriété d'Allah ﷻ, et il n'est possible à un esclave d'agir sur la propriété du Maître qu'avec Sa permission et selon Sa volonté.

Les objectifs de la croyance islamique

Le terme arabe *hadaf* a plusieurs significations parmi lesquelles : le but que l'on se fixe et vers lequel on aspire, et tout ce qui est visé. Les objectifs de la croyance islamique sont ses desseins et les buts nobles liés à son observance. Ils sont nombreux et variés et nous pouvons citer entre autres :

1- La purification de l'intention et de l'adoration pour qu'elles soient exclusivement vouées à Allah ﷻ seul, parce qu'Il est le Créateur sans aucun associé. Il s'impose donc que l'intention et le culte Lui soient exclusivement consacrés.

2- La libération de la raison et de la pensée de l'agitation anarchique qui résulte de l'absence de cette croyance dans le cœur ; parce que celui dont le cœur en est dépourvu a un cœur vide de toute croyance et adore uniquement le matériel, ou bien est en train de s'agiter dans les ténèbres des croyances et des superstitions.

3- La quiétude psychique et spirituelle ; aussi, il n'a pas d'inquiétude dans l'esprit, ni de trouble dans la pensée, parce que cette croyance lie le Croyant à son Créateur ; il l'agrée comme Seigneur, Celui qui administre toute chose, Juge et Législateur. Ainsi, son cœur s'apaise proportionnellement et sa poitrine s'ouvre à l'Islam, et il ne désire le changer contre rien d'autre.

4- L'immunité de l'intention et de l'œuvre contre la déviation dans l'adoration d'Allah ﷻ ou dans les transactions avec les créatures ; parce que parmi ses piliers, il y a la croyance aux Messagers, qui comporte le fait de suivre leur voie caractérisée par l'immunité dans l'intention et l'action.

5- La résolution et le sérieux dans les choses, de manière à ne laisser s'échapper aucune occasion d'accomplir une bonne action sans l'exploiter dans l'espoir d'obtenir la récompense [d'Allah], et à s'éloigner de tout lieu où l'on commet les péchés par crainte du châtiment, parce que parmi ses fondements, il y a la croyance en l'invisible et à la rétribution pour les œuvres : ﴿***A chacun des rangs (des récompenses) selon ses œuvres. Or ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font***﴾[142].

Le Prophète ﷺ a encouragé à cet objectif dans le hadith

142 Al An'am, 132.

suivant : « *Le Croyant fort est meilleur et plus aimé par Allah que le Croyant faible, et il y a du bien en chacun d'eux. Attache-toi à ce qui t'est utile, implore le secours d'Allah, et ne sois pas défaillant. Et s'il t'arrive quelque chose, ne dis pas « si j'avais fait, il y aurait eu ceci et cela », dit plutôt : « C'est le destin d'Allah, et Il fait ce qu'Il veut » car « si » déclenche l'œuvre du Diable* »[143].

6- L'édification d'une communauté puissante qui fait tout ce qu'elle peut pour consolider sa religion, affermir ses piliers, sans se soucier de ce qu'elle subit dans cette voie.

Allah ﷻ dit à ce propos : ﴿***Les vrais Croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques***﴾[144].

7- L'obtention du bonheur de la vie présente et de l'au-delà, par la reforme des individus et des groupes et l'obtention de la récompense et des gratifications. Allah ﷻ dit à ce sujet : ﴿***Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonc-***

143 Rapporté par Mouslim.

144 Al Hujurat, 15.

tion des meilleures de leurs actions﴾[145].

C'était là une présentation de quelques objectifs de la croyance islamique ; nous implorons Allah ﷻ de les concrétiser pour nous ainsi que pour tous les musulmans.



145 An-Nahl, 97.

Table des matières

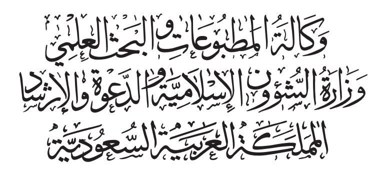
شرح أصول الإيمان

تأليف الشيخ

محمد بن صالح العثيمين

رحمه الله تعالى

باللغة الفرنسية



١٤٣٩ هـ